

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2025/100398/D01:1

DATE DU CONTRÔLE 01/04/2025 (9:00 - 9:50) AGENT VISITEUR Olivier Maurcot
ADRESSE DU CONTRÔLE Route des Forts 18C - 5100 Namur TYPE DE CONTRÔLE Contrôle de conformité avant la mise en usage – nouvelle installation (6.4.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Route des Forts 18C - 5100 Namur
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Propriétaire
Responsable des travaux Crefcoeur David
#TVA BE 0832.555.849
Dérogations applicables/appliquées Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)



› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 1SAG3100414309
Index jour/nuit 006733,916/010233,802
Type de coupure générale Disjoncteur
Câble compteur - tableau XVB 4 x 10 mm²
Tension nominale de service 3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 40A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	24+5
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	D'après le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK		
Type d'électrode de terre	Boucle	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK		
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	4,94	Fixation/Etat/Détérioration matériel	OK		
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Test de continuité	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK		
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	19,24		
Protection contre les contacts indirects	OK	Adéquation DPCDR – prise de terre	OK		
		Adéquation protections surintensités – sections	OK		

CONCLUSION : CONFORME

A la date du 01/04/2025, l'installation électrique de Route des Forts 18C - 5100 Namur est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 01/04/2050. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation « étaient (ou) ont été » scellées. Les schémas unilinaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2025/100398/D01:1

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé.

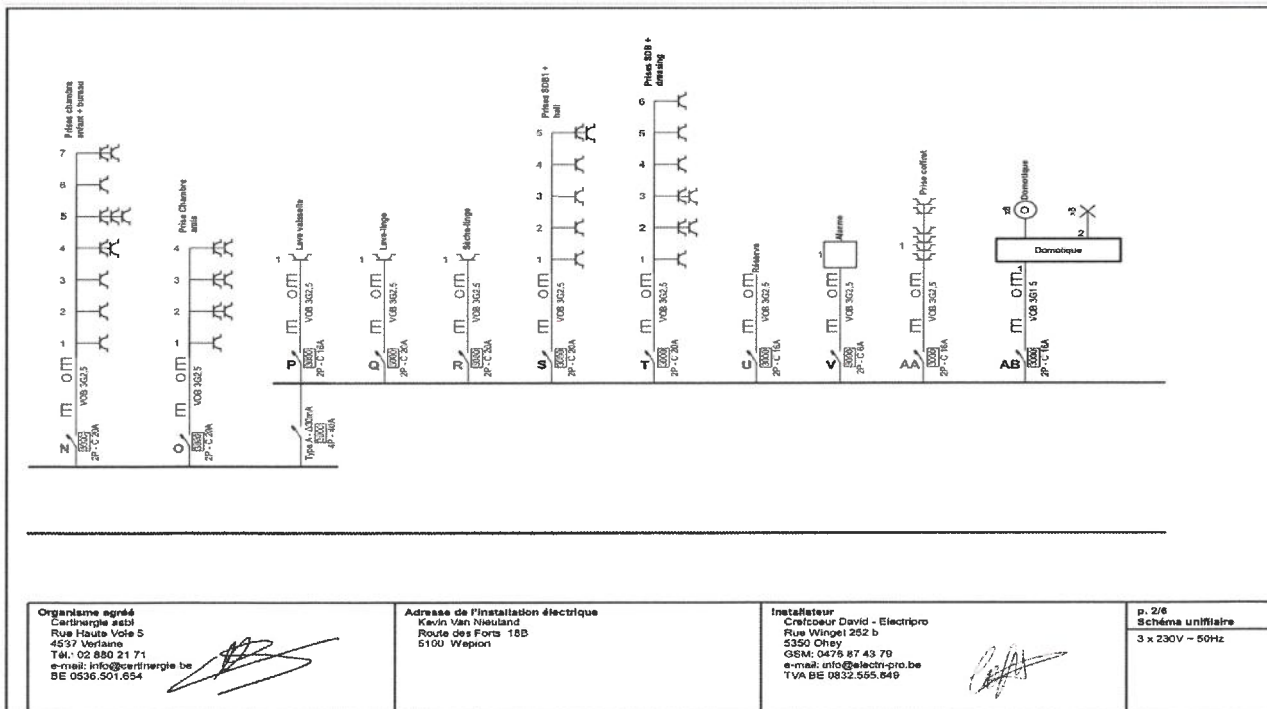
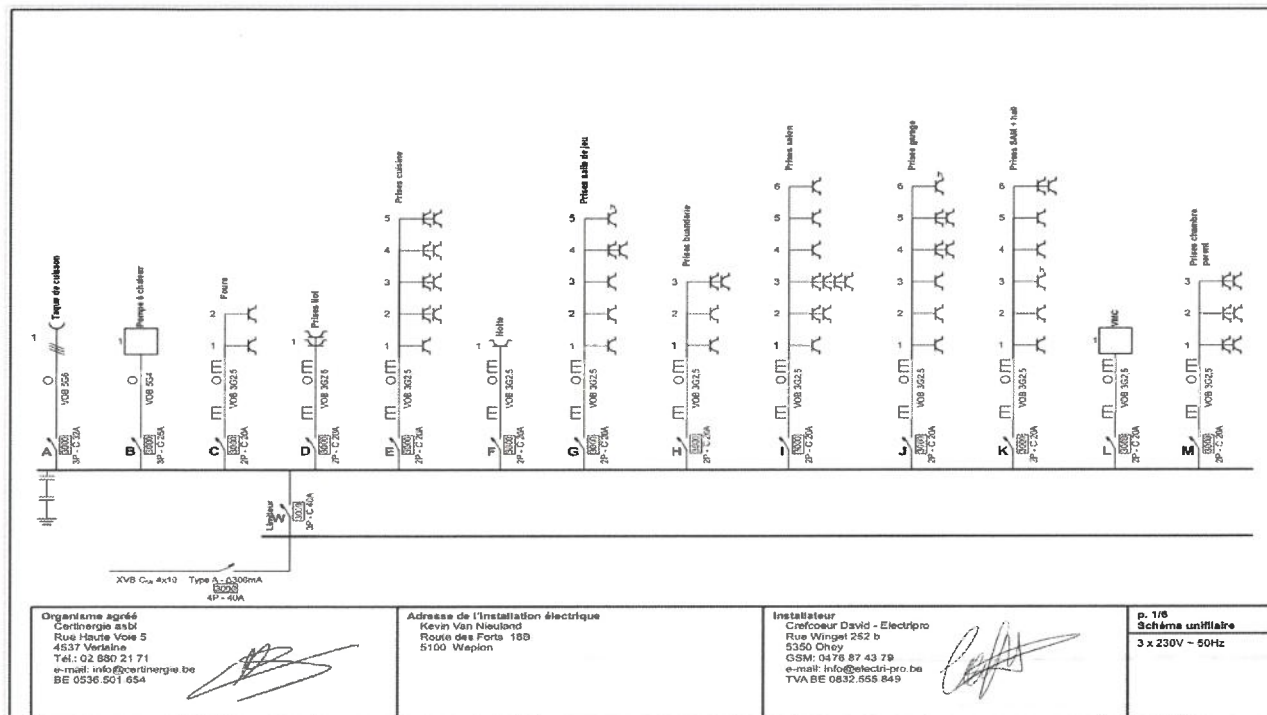
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2025/100398/D01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



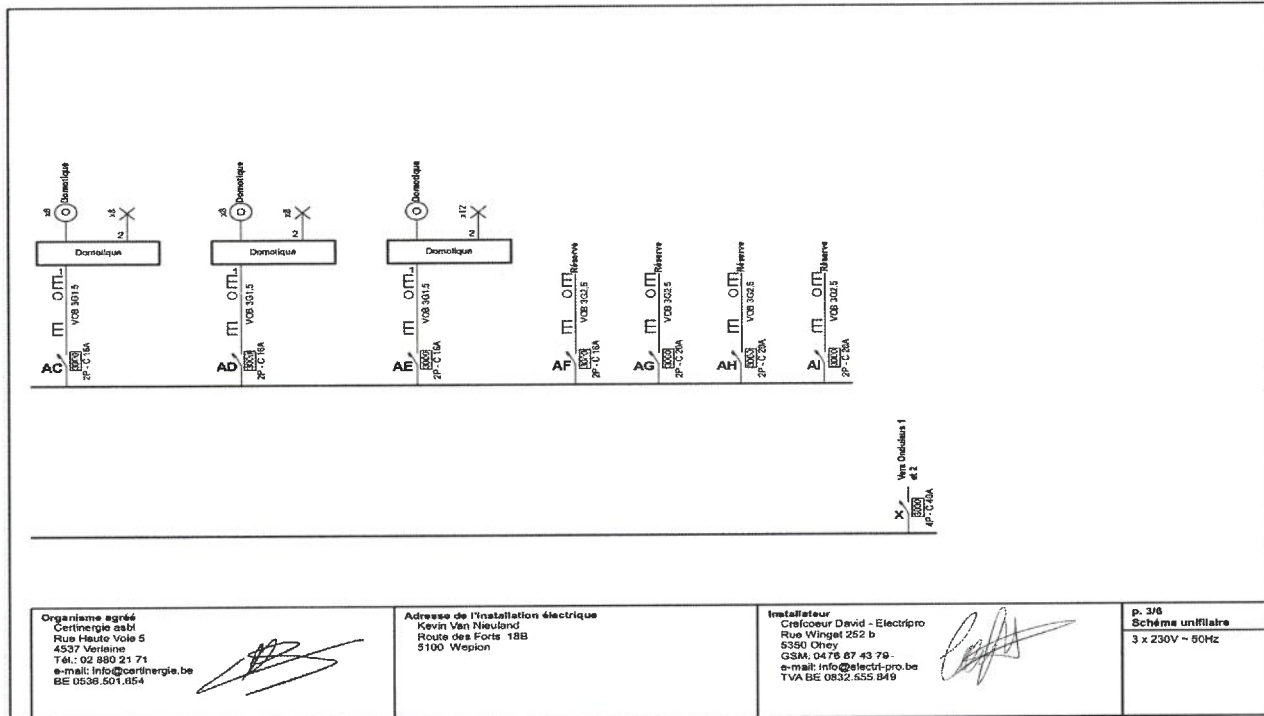
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

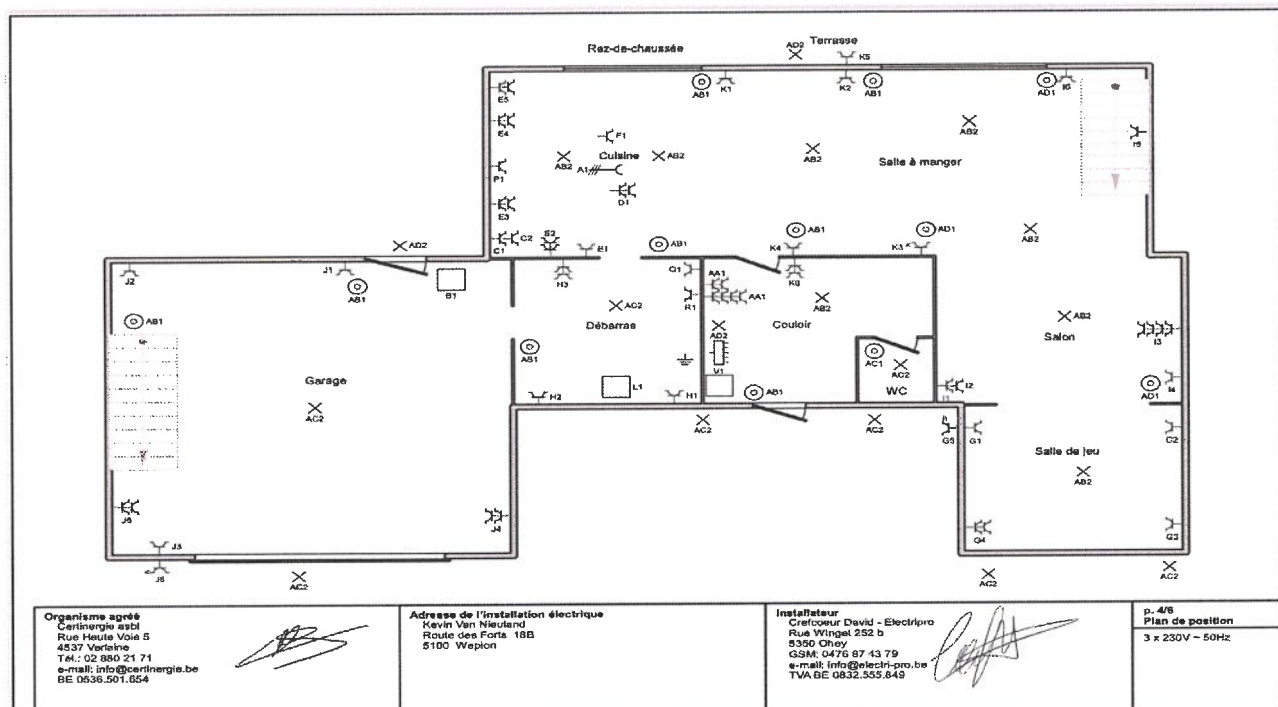
RÉF. 05/2025/100398/D01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2025/100398/D01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

		Organisme agréé Certinergie asbl Rue Haute Voie 5 4537 Verlaire Tél.: 02 880 21 71 e-mail: info@certinergie.be BE 0536.501.654	Adresse de l'installation électrique Kevin Van Nieuland Route des Forts 18B 5100 Wapion	Installateur David - Electripro Crefcoeur David 252 b 5350 Ohey GSM: 0478 87 43 79 e-mail: info@electri-pro.be TVA BE 0832.555.849	p. 5/6 Plan de position 3 x 230V - 50Hz
--	--	---	--	---	--

Autre(s)

W Limiteur A Taque de cuisson B Pompe à chaleur C Fours D Prises ilot E Prises cuisine F Hotte G Prises salle de jeu H Prises buanderie I Prises salon J Prises garage K Prises SAM + hall L VMC M Prises chambre parent N Prises chambre enfant + bureau O Prise Chambre amis P Lave vaisselle Q Lave-linge R Sèche-linge S Prises SDB1 + hall T Prises SDB + dressing U Réserve	V Alarma AA Prise coffret AB Domotique AC Domotique AD Domotique AE Domotique AF Réserve AG Réserve AH Réserve AI Réserve X Vers Onduleurs 1 et 2	Organisme agréé Certinergie asbl Rue Haute Voie 5 4537 Verlaire Tél.: 02 880 21 71 e-mail: info@certinergie.be BE 0536.501.654	Adresse de l'installation électrique Kevin Van Nieuand Route des Forts 18B 5100 Wapion	Installateur Crefcoeur David - Electripro Rue Winget 252 b 5350 Ohey GSM: 0478 87 43 79 e-mail: info@electri-pro.be TVA BE 0832.555.849	p. 6/6 Liste des circuits 3 x 230V - 50Hz
--	---	---	---	--	--